

Citoyen actif ne veut plus dire citoyen politisé

La dernière analyse «VOX» concernant la votation sur l'ONU* mérite qu'on s'y arrête. Son auteur, Claude Longchamp, constate que la confiance que nos concitoyens vouent à leur gouvernement est en baisse. En 1977, 58% des 2000 personnes interviewées estimaient que les décisions du Conseil fédéral servent toujours au mieux l'intérêt de la population. En 1985, ce chiffre est tombé à 44%. Alors que la part des mécontents (ceux qui disent qu'à Berne on décide de plus en plus contre les intérêts du peuple) reste à peu près stable, le nombre des citoyens indifférents est passé de 6 à 21%.

Longchamp en conclut que l'attachement émotionnel du citoyen à la politique institutionnelle se transforme. La confiance en les autorités — si souvent invoquée pour convaincre le peuple — s'estompe de plus en plus au profit du calcul économique et individuel: «Je vote pour un projet à condition que j'y trouve mon avantage.»

Comment interpréter ces tendances? Le citoyen «moderne» croit moins aux idées, il adhère moins facilement aux idéologies partisans qu'au calcul monétaire et individuel qui pénètre tous les domaines de la vie privée. Il semble oublier que la morale de l'utilitarisme est loin d'être une rationalité suffisante dans la vie publique, c'est une monnaie qui n'achète pas tout.

Aux Etats-Unis, pays exportateur non seulement de la démocratie mais également de l'utilitarisme civique, on constate actuellement qu'aucune force politique ne défend les intérêts des 10% les plus défavorisés de la population. Une démocratie pour tous suppose la prise de conscience des intérêts col-

lectifs et la solidarité (qui, elle, ne doit pas avoir honte d'être un calcul d'échange entre différents groupes).

Si l'on oublie ces deux dimensions, la logique du vote avec le portemonnaie pourrait engendrer des surprises tous azimuts dans notre démocratie semi-directe: liquidation des subventions pour l'agriculture (le rapport qualité/prix du fromage français est meilleur), suppression de la protection de l'environnement (qui serait laissée aux frais de la génération suivante), transformation des assurances sociales en self-service pour les classes moyennes (qui sont numériquement les plus nombreuses) et réintroduction de la peine de mort (moins coûteuse que de longues détentions).

Fort heureusement, cette logique n'est qu'une spéculation théorique. Il n'en subsiste pas moins que les analyses «VOX» des dernières années indiquent clairement que les choix lors de votations populaires dépendent de moins en moins des clivages entre les clientèles traditionnelles des idéologies. Ceux qui font pencher la balance sont les citoyens sans lien avec un parti et sans confiance en les autorités. Ils sont plus sensibles à leur intérêt direct et immédiat.

La dépolitisation dépasse le phénomène bien connu (mais non maîtrisé) de l'abstentionnisme. Elle est l'indicateur d'une crise au sein même du corps des citoyens actifs.

Espérer l'avènement d'une autre morale que celle de l'utilitarisme individuel? Peut-être... (à propos, avez-vous lu l'interview d'Yvette Jaggi et de Charles-Henri Favrod dans L'Hebdo il y a quinze jours?). Ne soyons toutefois pas trop pessimistes: les nouveaux mouvements sociaux partent souvent d'un utilitarisme mais ils offrent aussi la chance de le dépasser et les votations ne sont pas la seule expression de la politisation des citoyens.

W. L.

* Analyse de la votation fédérale du 16 mars 1986, VOX-publications N° 29, Centre de recherche sur la politique suisse, Université de Berne.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 822 5 juin 1986

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:
Marc-André Miserez

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
André Gavillet
Yvette Jaggi
Wolf Linder
Charles-F. Pochon

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1986: 35 francs
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

822

La Suisse, Etat modèle

Sommes-nous un Etat modèle?

On peut se poser la question après avoir lu la série de neuf articles publiés par l'hebdomadaire autrichien *Profil* dans un pays en proie à une forte fièvre électorale. DP (812) avait déjà noté l'étonnement de l'enquêteur après sa visite au secrétariat du Parti radical suisse à Berne. Son reportage lui réservait bien d'autres surprises.

La rédaction de *Profil* a mis sur pied cette enquête en partant de la constatation que les Autrichiens sont de plus en plus nombreux à s'interroger sur les raisons de notre prospérité.

Notre système fonctionnerait-il mieux que le leur? Les Suisses bénéficient-ils de plus de libertés sans pour autant que le régime soit moins social? La concentration des pouvoirs, comparable dans les deux pays, serait-elle surtout de règle dans l'économie en Suisse alors qu'elle l'est dans la politique en Autriche? Voici quelques-unes des questions posées en exergue au début de la série de neuf articles dont chacun traite un problème particulier, à savoir:

1. La politique en Suisse.
2. Les scandales, qui n'épargnent pas l'Helvétie, mais dont les dimensions sont, selon les journalistes de *Profil*, bien inférieures à ce que le magazine dénonce dans son propre pays.
3. Le miracle technologique de La Chaux-de-Fonds, comparé aux difficultés qu'éprouve

l'économie autrichienne pour se remettre sur la bonne voie.

4. La politique sociale, très différente ici de ce qui se pratique en Autriche.
5. L'enseignement, où l'électeur suisse intervient beaucoup (même parfois pour élire des enseignants).
6. La politique fiscale, où l'électeur suisse fixe lui-même la manière dont il sera imposé (!).
7. Rail 2000 et la politique des transports.
8. Les limites de la croissance, ouvertement débattues en Suisse, où certaines organisations écologistes peuvent compter plus de membres que des partis politiques.
9. Enfin, la scène des médias, qui compte 120 quotidiens en Suisse pour 17 chez nos voisins, des radios privées face à la SSR et bientôt des télévisions privées.

Le simple énoncé de la manière dont ces thèmes ont été abordés indique clairement que nous semblons représenter le modèle de ce que certains souhaiteraient pour l'Autriche. «L'herbe est toujours plus verte chez les voisins... jusqu'au jour où l'on s'aperçoit que c'est du gazon artificiel.»

Au-delà de cette constatation, il conviendrait de mieux connaître nos voisins pour déterminer ce que nous avons de plus qu'eux. Un séminaire «Suisse-Autriche» a eu lieu en 1984 à Salzbourg. Douze conférences avaient été prononcées par des personnalités des deux pays. Ce fut l'occasion de rappeler qu'au début du siècle, la Suisse était déjà un petit Etat républicain, ce que l'Autriche n'était pas du tout. Peut-être est-elle en train de devenir un Etat neutre et fédéraliste depuis que les traités lui ont imposé une dimension réduite. Mais le poids de la grandeur passée et les traditions ne disparaissent pas facilement.

C. F. P.

Adieu la baisse

Bons manœuvriers, les locataires viennent de retirer leur initiative contre les congés abusifs, au profit d'un contre-projet effectivement acceptable. Voilà qui va leur permettre de consacrer davantage d'énergie à combattre sur un autre front, celui des taux hypothécaires: en soutenant activement l'initiative des consommatrices tendant à soumettre les crédits à la surveillance des prix, et en exerçant une pression accrue sur les «décideurs» pour qu'ils se résignent enfin à réduire les taux... avant la prochaine hausse.

Les prix déterminés pour toute une branche par une organisation cartellaire ou un quarteron d'entreprises dominantes ont la fâcheuse tendance à réagir promptement aux facteurs de hausse; ils suivent en revanche avec une extrême lenteur les raisons de baisser. On peut le vérifier facilement en comparant les effets d'une augmentation ou d'une diminution de coût des matières premières, ou du montant des droits de douane par exemple.

Concernant les intérêts hypothécaires, l'évolution du marché est claire, et devrait pousser à la baisse depuis des mois. En octobre dernier, les fédérations de locataires réclamaient une réduction d'un demi pour-cent, de 5 ½ à 5 ¼ %, des taux hypothécaires, «en raison des marges bancaires et pour éviter de nouvelles hausses des loyers». Réponse immédiate et négative des propriétaires immobiliers, qui assurent que de telles augmentations auront lieu surtout si les charges d'intérêts diminuent (?).

PAS LE MOMENT

Plus sérieusement, les banquiers argumentent en parlant marchés européens des capitaux, parmi les-

quels la Suisse se distingue par des taux nettement inférieurs. Curieusement, personne ne revient sur les effets d'une éventuelle réduction des taux hypothécaires sur les structures du secteur bancaire. Manifestement, on ne craint plus le mouvement de concentration, qui pourrait s'opérer par renforcement des grands établissements, et par affaiblissement relatif des caisses d'épargne et autres banques régionales, voire cantonales, dont les affaires sont moins diversifiées. Pour rassurer tout le monde, l'UBS affirme qu'elle ne saurait pratiquer une calculation mélangée, en compensant les uns par les autres les résultats des différents genres d'opérations! Bref, les grandes banques ne veulent pas qu'on les prenne pour de vagues supermarchés, offrant des services financiers comme d'autres des produits de grande consommation, avec quelques îlots de pertes dans un océan de profits.

Même la Banque Migros se fait prier: à la même époque, soit au début de novembre dernier, cet établissement hors cartel refuse de jouer les Winkelried, et jure ne pas vouloir ouvrir la voie des baisses — elle qui pratique un taux systématiquement d'un quart pour-cent inférieur à celui des autres banques.

Survient alors la Banque Nationale Suisse, par la voix de Markus Lusser, ancien directeur de l'Association suisse des banquiers, vice-président du directoire de la BNS. Devant les délégués de l'Office vaudois pour le commerce et l'industrie, réunis en tranquille assemblée d'automne le 21 novembre 1985, M. Lusser fait sauter quelques bombes: non, les conventions cartellaires entre banques ne contribuent pas à la stabilité des taux; oui, c'est à la politique monétaire de la BNS que l'on doit la situation favorable sur le marché des capitaux; oui, les Chambres fédérales déforment les projets de loi en matière de concurrence et de surveillance des prix, etc., etc. (cf. DP 798). Un mois plus tard, les choses rentrent dans l'ordre: le président de la BNS, Pierre Languetin, déclare qu'il n'y a «à vue d'œil pas de place pour une

baisse des taux». Mais, le 19 février 1986, M. Lusser remet ça devant la presse parlementaire: mieux vaut une baisse spontanée qu'une «politisation» de l'affaire.

Et un timide mouvement de se dessiner: la Banque Cantonale de Neuchâtel, la Banque Migros (quand même), les compagnies d'assurances et autres caisses de pensions, qui ont considérablement augmenté leur engagement dans le secteur hypothécaire, annoncent des baisses pour le 1^{er} mai, pour les nouvelles hypothèques tout au moins.

PLUS LE MOMENT

Les banques cantonales, qui tiennent toujours 40% du marché des hypothèques, vont-elles amorcer un virage? Elles y pensent, et puis elles oublient; réunies le 28 mai à Zurich, elles décident d'en rester à 5 1/2 %. Le lendemain, la Banque Cantonale de Zurich, qui joue le rôle de leader en la matière, fait une petite concession à ses anciens clients, en leur offrant la possibilité de souscrire des hypothèques à taux bloqué pour plusieurs années, à un niveau d'un quart pour-cent inférieur au taux actuel.

Dans ces conditions, la BNS ne peut que déplorer la politisation bel et bien intervenue (déclaration Lusser du 29 mai). De fait, le débat sur les taux d'intérêt ne va pas se calmer si rapidement. Il y a moins d'un mois encore, tout le monde donnait la baisse pour assurée dès l'automne prochain. Aujourd'hui, les experts croient déceler le retournement de tendance qui va permettre d'invoquer la situation sur le marché des capitaux, pour chasser durablement le spectre d'une baisse de prix. Histoire de clouer le bec à tous ces locataires et consommateurs qui savent revendiquer, mais non comprendre.

Au fond, c'est ça la force d'un cartel ou de toute autre organisation économique: pouvoir tenir, face à l'opinion, face à la réalité aussi, assez long-

temps pour que la situation se retourne, en faveur de dite organisation bien sûr. Et comme la BNS reparle d'une inflation toujours prête à repartir, tout risque de s'arranger pour les banquiers: ils pourront continuer à pratiquer les taux actuels et financer les prêts, si nécessaire par des moyens coûteux (dépôts, bons de caisse), vers lesquels se déplace de plus en plus l'épargne traditionnelle, insuffisamment rémunérée.

Y. J.

EN BREF

Si vous passez une matinée à Zurich, ne manquez pas d'assister à une séance de la Bourse. Il suffit de demander un billet d'entrée au quatrième étage de l'immeuble situé au Bleicherweg 5. Vous trouverez même un dépliant en français qui vous explique le fonctionnement d'une institution importante dans le monde des affaires mais dont les lois restent obscures pour le profane. Spectacle garanti.

* * *

Niederwald, Blitzingen, Selkingen, Biel et Ritzingen. Cinq villages du Haut-Valais qui ont uni leurs efforts pour lutter contre l'exode de leurs populations vers la plaine. En construisant ensemble, avec une entreprise mécanique de la région, un bâtiment industriel. Vingt-cinq places de travail, un résultat non négligeable pour des communes qui comptent moins de 100 habitants.

* * *

Le Grand Conseil soleurois a rejeté la proposition d'un député écologiste qui demandait que le canton vende sa part de 9% du capital de ATEL (Aar Tessin SA pour l'électricité), société par ailleurs copropriétaire de Gösgen (35%), Kaiseraugst (12,5%) et Graben (6%). On a pu apprécier à cette occasion la cohérence des partisans du «moins d'Etat».

Des montagnes de papier... et maintenant?

La révision totale de la Constitution fédérale ne fait plus courir les foules. Lancée il y a vingt ans, l'idée avait pourtant suscité de nombreuses réactions et propositions émanant des milieux les plus divers au cours d'une procédure de consultation sans précédent dans l'histoire de notre pays. Le dossier, bloqué au niveau de l'administration fédérale, vient d'être réouvert par une commission du Conseil des Etats. Le 13 mai dernier, on apprenait que cette commission demande au Conseil fédéral un rapport sur ce que pourrait être une révision purement formelle. Le projet du siècle, dont le Parlement n'a plus débattu depuis 1966, va-t-il s'enliser définitivement? Les énergies investies jusque-là l'ont-elles été en pure perte? Ce serait à n'en pas douter un beau gâchis. DP se propose de relancer le débat. Cette semaine, Jean-Daniel Delley fait le point de la situation.

L'entreprise, au début, ne soulève pas la passion. Les deux députés qui en 1965 déclenchèrent le processus — Karl Obrecht, radical soleurois, et Peter Dürrenmatt, libéral bâlois — ne se font pas l'écho d'un puissant mouvement d'opinion ou de groupes de pression importants. Seuls des milieux académiques s'interrogent sur la nécessité d'adapter la Constitution fédérale; le professeur Imboden élabore avec ses étudiants un projet pour répondre à ce qu'il appelle le «malaise helvétique».

INDIFFÉRENCE FÉDÉRALE

Le Conseil fédéral n'est pas chaud, il préfère l'adaptation ponctuelle par la voie des révisions partielles. Pourtant il ne s'oppose pas aux deux motions qui, à vrai dire, n'engagent à rien: il s'agit

simplement d'étudier l'opportunité d'une révision totale. Le Parlement lui emboîte le pas sans même débattre la question.

Cette tâche d'élucidation est confiée à une commission présidée par l'ancien conseiller fédéral Wahlen. A l'aide d'un questionnaire, la commission procède à une vaste consultation auprès des cantons, des universités, des partis politiques et d'autres milieux intéressés. Les réponses, publiées en 1970, couvrent 2200 pages. En 1973 la Commission Wahlen présente son rapport — 850 pages — qui conclut à la nécessité d'une révision totale dont il esquisse les grandes lignes. Elle propose qu'une commission plus large soit chargée de préparer un avant-projet détaillé.

ENCORE UNE COMMISSION

Le Conseil fédéral suit ces recommandations et désigne en 1974 une commission de 46 membres, présidée par Kurt Furgler. Mais le Gouvernement ne dit toujours pas le fond de sa pensée. Dans l'intervalle, quatre experts juristes concrétisent les conclusions de la Commission Wahlen: un projet détaillé et un projet condensé. De son côté l'infatigable professeur Jean-François Aubert consacre ses vacances d'été à l'élaboration de son propre projet. Par ailleurs, les étudiants bâlois établissent un projet de constitution courte (Kernverfassung). Quatre modèles sont maintenant à disposition. En trois ans, la Commission Furgler met sous toit son projet qui contient de nombreuses variantes. En résumé, elle préconise le développement des droits fondamentaux et sociaux, une répartition plus souple des compétences entre Confédération et cantons et une organisation des pouvoirs marquée par la volonté de rationaliser le processus de

décision. Quelques idées nouvelles qui émergent sans doute du fait de la relative indépendance des experts désignés, une fois n'est pas coutume, non pas pour représenter des partis et des organisations économiques et professionnelles mais à titre personnel.

CONSULTATION SANS PRÉCÉDENT

S'ouvre alors en 1978 une nouvelle procédure de consultation dont l'ampleur n'a jamais connu de précédent dans l'histoire de la Confédération. Dans les écoles des élèves se mettent au travail; des citoyens demandent la documentation dont les experts ont pu bénéficier, pour eux aussi juger en connaissance de cause. La consultation fait boule de neige! Certains cantons à leur tour interrogent les organisations locales. Au total, l'administration fédérale reçoit 885 réponses dont 557 émanent de particuliers et d'entreprises. La préoccupation d'une petite élite intellectuelle a-t-elle fait tache d'huile? S'il est difficile de parler de vague de fond populaire, il faut reconnaître pourtant que l'intérêt politique est vif et que le débat a eu lieu largement. Et, chose plus étonnante, le projet de la Commission Furgler est relativement bien reçu, même si les poids lourds de l'économie et des milieux conservateurs mettent les pieds contre le mur.

LE DOSSIER S'ENLISE

Suit alors une longue période de gestation au sein de l'administration, tous ces avis sont triés, classés, pondérés. Finalement, le 20 octobre 1985, le Conseil fédéral décide que l'entreprise doit être menée à chef, mais cette fois-ci avec l'accord du Parlement. Vingt ans après avoir donné le coup d'envoi, les députés sont priés de dire si le Conseil fédéral doit préparer un message et un projet de Constitution.

L'aventure de la révision de la Constitution n'est pas marquée au sceau de la précipitation. Les deux

députés qui lancèrent cette idée en 1965 croyaient de bonne foi que l'opération pouvait aboutir en 1974 pour le centième anniversaire de la Constitution actuelle; ils sous-estimaient la prudence extrême et les hésitations de la Suisse face aux bouleversements.

En vingt ans, le contexte a changé. Le malaise

engendré par la croissance économique rapide et les transformations sociales profondes qui ont suivi a fait place à l'inquiétude face à la récession et au repli sur l'acquis. La conjoncture n'est plus aux grands projets, l'ambition se rétrécit à la nécessité de durer en faisant le dos rond. Dès lors est-il utile de poursuivre l'opération?

INFORMATION NUCLÉAIRE

Dormez braves gens, il est minuit moins cinq et tout va bien

Dans un article du 22 mai signé Jean-Jacques Daetwyler, 24 heures cite un rapport du comité des relations publiques de l'UNIPÉDE (Union internationale des producteurs et distributeurs d'énergie électrique) qui conseille «d'éviter dans la mesure du possible le référendum pour ou contre le nucléaire», estimant que: «l'indifférent, représentant type de la masse silencieuse, préfère la pêche ou la grasse matinée» (sic!). Ce à quoi on pourrait ajouter «tant qu'il y aura des poissons dans les

rivières et que nous ne serons pas obligés de passer nos journées dans des abris où le farniente devenu obligatoire perd beaucoup de son charme».

Cette citation se passe de longs commentaires, tant elle indique bien dans quel respect est tenu le citoyen-consommateur d'électricité. Les milieux pronucléaires seraient-ils au-dessus du droit à l'information garanti par la plupart des constitutions de nos démocraties avancées?

Jeudi 22 mai toujours, deux ouvriers contaminés «à des degrés minimes» par de l'oxyde de plutonium à Sellafield (GB). Le communiqué ajoute que deux fuites s'étaient déjà produites en février et que le mois précédent on avait déchargé de l'uranium dans la mer d'Irlande et enregistré un incendie dans un dépôt de déchets de l'usine.

Vendredi 23 mai: fuite de quelques mètres cubes d'eau radioactive dans une usine belge, le liquide ne quitte pas l'enceinte de confinement et l'incident est jugé «sans danger».

Samedi 24 mai: plus sérieux cette fois: 25 tonnes de matériaux radioactifs déversés sans précaution dans un puits du Hebei (N.-E. de la Chine). Selon le quotidien *China Daily*, les matériaux ont pu être retirés et la zone décontaminée... on n'en saura certainement jamais plus mais l'on peut se permettre un certain scepticisme.

Samedi 31 mai: fuite de quelques dizaines de grammes d'hexafluorure d'uranium dans une usine d'enrichissement du sud de la France, incident «mineur».

Lundi 2 juin: on apprend que la centrale de Hamm (ouest de la RFA) a connu le 4 mai une fuite de particules radioactives dans l'atmosphère, suite à la défaillance d'un système de filtrage. Les responsables ont tenté de dissimuler l'incident. Il est vrai que de faire passer l'augmentation du taux de radiations ambiant sur le compte du nuage de Tchernobyl était tentant.

On objectera facilement qu'il ne s'agit là que d'incidents mineurs et qu'à part à La Hague, on n'a pas connaissance que des personnes aient été atteintes. Hélas, ce genre de petits pépins n'ont pas attendu que la presse se mette à en parler pour se produire. Pour ces quelques cas connus, combien d'autres ont été dissimulés?

Jusqu'à quand la biosphère pourra-t-elle supporter sans dommages cette accumulation de petites doses de poison? Sans parler de celles qui émanent des essais militaires — la France vient de faire sauter sa troisième bombe depuis le début de l'année, malgré les vives protestations du gouvernement néo-zélandais — dont l'absurdité semble si criante, la seule raison d'être de ces armes étant justement de garantir qu'elles ne serviront jamais.

Naïf ce type de propos? De moins en moins à l'heure où même des gouvernements (pourtant toujours en retard d'une guerre) commencent à s'inquiéter des risques de l'atome que l'homme, quoiqu'il en dise, ne maîtrise pas encore.

Et puis n'oublions pas que, contrairement à une idée trop souvent répandue, la pollution nucléaire ne constitue pas une alternative aux autres. Les isotopes radioactifs sont lâchés dans la nature non à la place de mais en plus du monoxyde de carbone, du soufre, des métaux rares et de toute la table de Mendéléïev.

M. A. M.

Les juges seraient-ils d'affreux machos?

Il arrive que des manifestations académiques colent à l'actualité et contribuent à éclairer un problème important de l'heure. Ainsi d'une des récentes conférences que la Faculté de droit de l'Université de Genève organise régulièrement à l'intention des praticiens. Le professeur C.-A. Morand y a traité de l'égalité des sexes. Pas question ici de résumer l'entier de cet exposé fouillé. Retenons un point essentiel: le rôle largement négatif joué par le Tribunal fédéral depuis la votation du 14 juin 1981 en matière d'égalité entre hommes et femmes.

Paradoxe: avant même que peuple et cantons acceptent d'inscrire dans la Constitution le principe d'égalité, le Tribunal fédéral avait déjà largement ouvert la voie en reconnaissant comme contraire à la Constitution toute discrimination fondée sur le sexe. Par contre, depuis le 14 juin 1981, les juges de Mon-Repos n'ont eu de cesse de vider presque complètement de sa substance une partie essentielle de l'article 4 alinéa 2 de la Constitution. Et l'on se retrouve aujourd'hui, pour ce qui est de la lutte contre les discriminations, dans une situation plus défavorable à l'égalité que celle qui existait avant le 14 juin 1981.

Jusqu'à l'arrêt T., non publié, la jurisprudence et la doctrine sont unanimes: toute discrimination faite en fonction du sexe — à quelques rares exceptions près — est inconstitutionnelle; l'interdiction des discriminations est un droit subjectif qui s'impose aux autorités exécutives, législatives et judiciaires, tant fédérales que cantonales et communales. Avec l'arrêt T. le Tribunal fédéral remet en question cette conception. Jugeant le recours d'un fonctionnaire neuchâtelois qui exige le versement à 62 ans d'une retraite complète, il distingue les discriminations antérieures et postérieures à

Article 4 de la Constitution fédérale.

- 1 Tous les Suisses sont égaux devant la loi. Il n'y a en Suisse ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personne ou de familles.
- 2 L'homme et la femme sont égaux en droits. La loi pourvoit à l'égalité, en particulier dans les domaines de la famille, de l'instruction et du travail. Les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale.

1981. Pour ce qui est des premières le TF se refuse à appliquer l'égalité entre hommes et femmes; selon lui seule la deuxième partie de l'alinéa leur est applicable: ainsi un droit fondamental est interprété comme un simple mandat au législateur. Pour les secondes il admet sa compétence d'annulation, mais seulement si le juge peut se prononcer sur la manière dont l'inégalité doit être levée; «s'il existe plusieurs possibilités pour remédier à l'inconstitutionnalité constatée, une décision de l'organe législatif s'impose». Ainsi le Tribunal fédéral limite son pouvoir de cassation et, là aussi, transforme un droit constitutionnel en simple mandat législatif.

Cette jurisprudence catastrophique constitue un camouflet à la volonté populaire clairement exprimée en 1981 et une régression de plusieurs décennies par rapport aux acquis de la jurisprudence. Une poignée de juges inquiets de l'ampleur des transformations qu'exige le respect de l'art. 4 de la Constitution a préféré dégrader un droit constitutionnel et ainsi rejeter sur le législateur la responsabilité d'en assurer le respect.

L'attitude timorée du TF laisse présager le pire pour ce qui est de l'application du droit au salaire

égal dont le législateur a pourtant bien indiqué qu'il s'agit d'un droit directement invocable devant les tribunaux.

Dans son message à l'appui du nouvel article constitutionnel le Conseil fédéral faisait preuve d'un bel optimisme: «La force normative d'une règle constitutionnelle dépend de la volonté de ceux qui mettent en œuvre la Constitution d'actualiser son contenu. En d'autres termes ils doivent être disposés à considérer la règle comme contraignante et décidés à la faire respecter en dépit des résistances. Ainsi conçu, un droit constitutionnel nouveau, tout en tenant compte de ce qui est possible en matière sociale, politique et économique, peut changer la vie de la société, ouvrir la voie à une évolution ou l'accélérer.» Les juges fédéraux ne semblent être pour l'heure ni disposés, ni décidés. Dans un prochain article nous verrons que les autorités exécutives et législatives n'ont guère fait preuve jusqu'à présent de beaucoup plus d'ardeur à concrétiser le principe d'égalité.

Pour ce qui est du Tribunal fédéral, les partis politiques qui détiennent le monopole de fait dans la présentation des candidats à la magistrature suprême seraient bien inspirés de désigner à l'avenir un grand nombre de femmes afin de contrecarrer le machisme dominant parmi les juges de Mon-Repos.

POUR QUE VIVE LA PRESSE DE GAUCHE

Le quotidien de gauche bernois *Berner Tagwacht/Seeländer Volkszeitung* a lancé un appel à ses lecteurs pour financer une amélioration de son édition du jeudi, qui paraîtra trente fois par année sur douze pages. Les résultats sont positifs: plus de 300 lecteurs ont répondu à l'appel, ce qui devrait permettre de réunir quelque 35 000 francs par année. L'amélioration du «produit» devrait permettre de gagner de nouveaux abonnés et par conséquent d'augmenter les recettes publicitaires.

Service après-vente

Il m'est venu ce week-end une idée géniale, de nature à me laver de ce reproche qu'on me fait quelquefois d'être un esprit exclusivement négatif: elle m'a été suggérée par la lecture de *Friedenspolitik* de juin 1986 (édité par la Communauté pour le contrôle des armements et l'interdiction d'exporter des armes). J'y lisais qu'en 1985, la Suisse a exporté pour 540 629 137 francs d'armes en tout genre — une somme bien modeste — dont 118 millions en direction de la Turquie, pays qui comme chacun sait n'est pas en guerre. Et après tout, puisque nous leur réexportons quelques «faux» réfugiés, il n'est que juste que nous y joignons des armes, propres à ramener à la raison des éléments souvent douteux. Je me suis dit que ce que nous pourrions faire, ce serait de prévoir des sortes de colis combinés, moitié armes, moitié produits pharmaceutiques.

Par exemple, nous envoyons pour un million d'explosifs à Singapour — une paille. On y joindrait du plasma sanguin et/ou des pansements susceptibles de panser les blessures faites par les explosifs... De cette façon: 1. on rendrait Bührlé solidaire de Hoffmann-La Roche — ils marcheraient la main dans la main; 2. on réaliserait d'intéressantes économies (frais généraux, frais de transport); 3. on augmenterait à n'en pas douter le chiffre d'affaires des entreprises concernées, par une activité du type «Croix-Rouge», tout à fait en rapport avec notre image de marque. Je ne vais pas me parer des plumes du paon: c'est l'idée, déjà, de *Petit-Paysan*, dans le *Griechen sucht Griechin* de Dürrenmatt, qui exporte à la fois des armes et des forceps, estimant que puisqu'il contribue à faire sortir de cette vallée de larmes un certain nombre de nos contemporains, il n'est que juste d'y en faire *entrer* d'autres et de préserver ainsi un équilibre tout classique, qui séduira les esprits attachés au juste milieu et à la fondue moitié-moitié.

J. C.

Ces informations, qui feraient frissonner si on prenait la peine de chercher à imaginer la situation réelle de ces populations, sont données avec le calme tranquille que procure la certitude d'être à l'abri du danger. Il est vrai que nos centrales sont si sûres... Dans une autre publication de l'OFEL, *Le Kilowattheure*, destinée celle-là au grand public, on peut lire ce mois une interview d'Ulrich Ryf, ingénieur de quart à la centrale de Muehleberg. Deux pages lénifiantes dans lesquelles la possibilité d'un accident n'est pas évoquée une seule fois. A quoi bon effrayer l'opinion?

Le jeune cadre heureux de son sort nous raconte une journée de son travail en insistant constamment sur la sécurité de l'usine qui l'emploie, lui et son épouse. Il est même précisé qu'il réside dans «une petite zone d'habitation, aménagée dans un cadre idyllique par les Forces motrices bernoises, à cinq minutes de voiture du lieu de travail». Nous ne pouvons que lui souhaiter que son cadre de vie reste idyllique le plus longtemps possible. Il serait vraiment dommage que le monstre qui le fait vivre ne vienne à se réveiller et ne transforme ce coin de notre campagne en désert interdit aux générations futures.

TCHERNOBYL

De quoi frissonner

Les informations sur la région de Tchernobyl ne nous parviennent qu'au compte-gouttes et il faut parfois aller les puiser à d'étranges sources. C'est ainsi que l'on apprend, dans la dernière édition du bulletin d'informations de l'OFEL (Office d'électricité de la Suisse romande), à quoi correspondent les travaux de «bétonnage» du réacteur accidenté. Il ne s'agit assurément pas d'une partie de plaisir pour les volontaires à l'œuvre en Ukraine.

La première priorité est d'empêcher que le réacteur ne s'enfonce dans le sol en raison de son poids initial de 100 000 (cent mille) tonnes, augmenté d'environ 20% par les matériaux qui ont été déver-

sés pour contenir l'incendie (sable, plomb, bore, etc.). Afin de couler du béton sous le réacteur, on emploie des mineurs qui creusent des galeries avant l'intervention des ouvriers du bâtiment. Les équipes se relayent constamment pour rester en deçà de la dosimétrie admissible. Les travaux sont encore compliqués par l'eau dont on continue à arroser le réacteur afin «d'accélérer le processus naturel de refroidissement du cœur».

En surface, le déblaiement du site vient de commencer grâce à des bulldozers radioguidés. La télécommande s'effectue d'une distance de cent cinquante mètres à partir d'un engin blindé recouvert de plaques de plomb. La *Pravda* juge la technique «efficace». Enfin, on a évacué une zone de trente kilomètres autour de la centrale (90 000 personnes) et instauré une zone de surveillance spéciale qui englobe la ville de Kiev.

UNE CHANCE SUR DEUX

La commission de réglementation nucléaire des USA (NRC) avait calculé en 1982 que la probabilité de fusion du cœur d'une centrale, qu'elle soit très partielle comme à Three Mile Island, en 1979, ou plus grave comme à Tchernobyl, est de 1 sur 500 par année. Il y aurait donc un tel accident par an s'il y avait 500 réacteurs en service. Il y en a actuellement dans le monde 370, il y en aura 540 en 1992. Récemment, la NRC admettait devant le Congrès qu'elle voyait une chance sur deux pour qu'un autre Three Mile Island arrive aux USA dans les 20 ans qui viennent (*The Economist*, 10 mai 1986).

La mauvaise longueur d'onde!

Impressionnant! Cette bataille qui s'engage pour la maîtrise de la communication de masse. En France, elles est spectaculaire parce que la privatisation-symbole de TF 1 tire l'œil. Mais par-tout, ça bouge!

Deux constatations. Le refus de tolérer, ou de concéder, à un groupe une position dominante s'estompe. Pour la façade il est encore question de pluralisme. Par exemple en France, Léotard affirme qu'une grande chaîne publique de référence et des chaînes privées, c'est un équilibre heureux. Mais si le possesseur d'une des grandes chaînes privées est aussi un magnat de la presse comme Hersant ou un magnat de la radio et de l'édition comme Lagardère, le bel équilibre! Les uns limités à un seul support, les autres s'appêtant à jouer sur plusieurs registres. Car le véritable danger d'abus, c'est la possibilité pour un homme ou un groupe de faire dire la même chose par plusieurs voix. Si ce qui est imprimé par votre journal est aussi affirmé par la radio, et encore illustré par la TV, alors vous êtes sous influence. Certes, nul n'y est condamné. On peut acheter le journal que l'on veut, on peut tourner le bouton du transistor que l'on veut, et la télécommande est faite pour changer de poste. A défaut on serait déjà en totalitarisme; mais ce n'est pas non plus un pluralisme authentique. Les structures cartellaires gagnent la communication; la mise en condition en est rendue insidieuse, donc redoutable.

On dira que même dans les groupes privés les journalistes gardent leur indépendance et qu'ils font leur métier sans être aux ordres.

Mais — et c'est la deuxième constatation — la privatisation (ou l'octroi de concession nouvelle) n'est accompagnée d'aucune exigence d'un statut qui définisse les droits des rédactions. En trompe l'œil

et pour amuser la galerie, on parle en revanche de distribuer quelques actions au personnel.

L'éviction de Jean-François Kahn d'Europe N° 1 est à cet égard significative. Le groupe a été entièrement privatisé (par Mitterrand d'ailleurs!). La privatisation cache une structure cartellaire qui ambitionne de s'étendre à la télévision. Kahn la dénonce dans le débat contradictoire, qui tous les dimanches l'opposait, dans un affrontement vivant et de qualité, à Duhamel.

Il est, pour crime de lèse-majesté, viré. Sans aucun droit, comme collaborateur extérieur. Décision qui en dit long sur le néo-libéralisme!

Il reste une seule réponse, ne plus écouter Europe N° Un! La station tient à son public romand. Pour nous désormais, et pour nos lecteurs nous le souhaitons, Europe, c'est N° Zéro!

Mais, au-delà de cet incident, il n'est pas excessif de dire qu'une bataille pour la liberté est engagée. En Suisse aussi! La position de DP sera le refus absolu qu'un même groupe puisse disposer, de la presse écrite à l'audio-visuel, de plusieurs registres de voix.

A. G.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Le tri-hebdomadaire *Eco di Locarno* a publié un numéro spécial bien documenté pour fêter le cinquantième anniversaire de l'apparition du titre sur un marché tessinois comptant déjà six quotidiens. Un article de cette édition du jubilé explique pourquoi le journal ne deviendra pas quotidien, ce qui l'obligerait à abandonner sa spécificité de journal local avec un tirage supérieur à celui de la moitié des quotidiens tessinois.

* * *

L'édition «Rhône-Alpes» du *Monde* paraît. Deux pages sont consacrées aux affaires régionales et se substituent, partiellement, à des pages de service spécifiquement parisiennes.

* * *

Traduction d'un texte présentant un article du magazine économique *Bilanz* du mois de juin:

RÉPONSE

A nos lecteurs attentifs

Dans DP 819, à la page 8, nous posions à nos lecteurs la question de savoir s'ils connaissent des cantons où les séances de l'Exécutif sont encore publiques. La réponse est venue d'un lecteur attentif et plutôt éclairé, puisqu'il s'agit du responsable de la documentation de la revue *Traktandum*, qui avait publié un dossier sur la question dans son N° 4 de 1985.

Soleure et Bâle-Campagne sont les deux derniers cantons où le Conseil d'Etat siège encore en séances publiques. Le second n'admet les visiteurs que dans certains cas et il est question d'introduire le huis-clos pour toutes les séances dès 1987. Renseignement pris auprès des chancelleries, le bon peuple ne se presse pas au portillon pour voir délibérer ses édiles, puisqu'on nous a répondu qu'il n'y avait «presque personne». Avis aux amateurs...

«Aux championnats du monde publicitaires à Mexico on joue au football pendant les mi-temps.»

* * *

Le récent changement survenu à la tête du *Blick* est une occasion de rappeler que ce quotidien «use» ses rédacteurs en chef à un rythme effréné: en vingt-sept ans d'existence, dix personnes ont occupé cette fonction, soit seules, soit en équipe. Peter Uebersax et Martin Speich détiennent à ce jour les records de longévité.

* * *

Le quotidien *Schaffhauser Nachrichten* rapporte, dans une édition commémorant le 125^e anniversaire de sa fondation, que septante quotidiens et hebdomadaires ont été créés entre le XIX^e et le XX^e siècle dans le petit canton du nord de la Suisse. La plupart ont évidemment disparu aujourd'hui.